



La RCMO, c'est quoi ?

La reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre est un processus de qualification reconnu, par lequel un travailleur peut faire reconnaître les compétences qu'il a acquise en milieu de travail. Elle mène à l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle, délivré par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui atteste que la personne maîtrise toutes les compétences nécessaires pour exercer un métier.

La RCMO, c'est pour qui ?

Pour les travailleurs expérimentés avec ou sans emploi, qui estiment déjà maîtriser leur métier et désirent obtenir une reconnaissance officielle de leurs compétences.

Pour les employeurs. En inscrivant votre personnel à un programme de reconnaissance des compétences, vous investissez dans son perfectionnement professionnel, ce qui contribue à accroître sa loyauté envers l'entreprise. La RCMO permet également de faire le bilan des compétences dans l'entreprise et permet de mieux planifier la formation de la relève.

La RCMO, c'est pour quels métiers ?

- Soudeur et assembleur-soudeur
- Machiniste sur machines-outils conventionnelles et sur machines-outils à commande numérique
- Opérateur-régleur de presse-plier, de poinçonneuse et de découpeuse au laser
- Dessinateur de structures métalliques
- Peintre en production industrielle
- Polisseur
- Opérateur en traitement thermique

Les examinateurs qui effectuent les évaluations dans le cadre de la RCMO sont des experts du métier visé.

La RCMO, comment faire ?

En communiquant avec Claude Perreault au 514-262-7027 ou par courriel claud.perreault@comiteperform.ca